

RENOUVELLEMENT REGROUPEMENT CORPORATIF 2018-2019

Remarques préalables

Le Regroupement Corporatif ne peut pas souscrire de licences. Il a pour objet le « Rattachement Corporatif » de joueurs, titulaires d'une licence « FEDERALE » ou « JEUNE » licenciés dans une Association. Seul votre club de rattachement est habilité à effectuer cette action.

Rappel des conditions d'enregistrement :

- Le regroupement est rattaché à « un club affilié » à la Fédération française de squash.
- Le regroupement doit désigner un correspondant/référent licencié dans une association affiliée.
- Le regroupement doit compter au moins 4 joueurs.

Chaque membre du regroupement :

- Déclare reconnaître les statuts et les règlements intérieurs et techniques de la Fédération française de squash, et s'engage à les respecter.
- Déclare avoir pris connaissance, sur le site Fédéral, de l'intégrité du contrat d'assurance souscrit par la Fédération.
- Certifie l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce dossier et s'engage à signaler immédiatement à la F.F. Squash, à sa ligue et à son Comité Départemental, tout changement d'adresse mail ou de nom du référent.
- Certifie être informé(e) qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès de la Fédération, conformément à l'art. 27 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978.

Renouveler l'enregistrement de mon Regroupement Corporatif

Connectez-vous à votre « Espace », vérifiez vos informations, votre « Responsable référent » comme indiqué par l'application. Réglez vos frais d'enregistrement en ligne pour terminer.

Un didacticiel détaille les opérations, vous le trouverez dans « Téléchargements Documents » de l'outil de gestion des licences.

Frais d'enregistrement : 30 euros

Vous pourrez régler les frais d'enregistrement en ligne en utilisant votre ancien identifiant. Dans le cas où votre entreprise prendrait en charge cet enregistrement sachez que vous pourrez leur présenter la facture acquittée « à télécharger dans votre Espace Regroupement ».

Date et signature du référent :